

PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2024

Présents : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Virginie BELLE, Frédéric DE AZEVEDO, Jean-Philippe DODE, Audrey FALBO, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD

Excusés : Gérard GUILLET

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du PV du conseil municipal du 09 avril 2024 et désignation du secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.
Brigitte VUILLOD était désignée secrétaire de séance.

2/ Présentation par Madame Bermond, TE38, du bilan énergétique de la commune

Dans le cadre de la mission de conseil en énergie partagée, TE38 a effectué un bilan de la consommation énergétique de la commune. Madame Bermond est venue le présenter au Conseil Municipal et proposer des actions que la commune pourrait mettre en œuvre pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux, telles que mettre une régulation sur les pompes à chaleur de la salle des fêtes et de l'école, refaire l'isolation de la toiture de la Mairie et mettre une régulation sur les radiateurs, mettre un sous compteur pour le local chasseur et local technique ou encore continuer le passage à LEDs de l'éclairage public.

3/ Création de régies

Le Maire a informé l'assemblée de la création d'une régie de recettes pour les produits de location de la salle des fêtes et les concessions au cimetière et d'une régie d'avance pour les menues dépenses de fonctionnement. Il dispose de la délégation du conseil municipal pour créer des régies.

4/ Point sur la mutualisation des services périscolaires entre les 2 communes du RPI

Les 2 écoles d'Auberives et Saint-André sont regroupées au sein d'un regroupement pédagogique. Cela entraîne également une mutualisation au niveau des services périscolaires. La commune de Saint-André se charge du transport des repas de cantine, et la commune d'Auberives se charge du service de garderie. Aujourd'hui, un nombre croissant d'enfants utilise le service de garderie, ce qui implique un dépassement du seuil autorisé, certains soirs, du nombre d'enfants par adulte responsable. Shirley est parfois mise à disposition du service de garderie pour palier cela. Un point doit être fait en fin d'année scolaire pour évaluer la nécessité de pérenniser cette mise à disposition de personnel entre les 2 communes, et d'évaluer la nécessité de réviser le système existant.

5/ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours

- **DP 2420002** : MME Eloïse ANDRE – Pergola – en cours d'instruction
- **DP 2420003** : M. Julien POIRAUD – Pergola bioclimatique – en cours d'instruction

6/ Bail commercial - brasserie

La convention d'occupation précaire concernant la location du local de la brasserie prendra fin le 31 août. Il convient désormais de souscrire un bail commercial pour renouveler la location du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De souscrire un bail commercial de courte durée (3 ans max).
- De maintenir le loyer à 300 €. Etant un local équipé, le loyer sera assujéti à la TVA (20%).

Il sera précisé au gérant la nécessité de prévoir d'ouvrir la brasserie les jeudis soirs, vendredis soirs et samedis après-midi.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce bail et à effectuer toute démarche nécessaire au renouvellement de la location du local communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Procès-Verbal approuvé le 2 juillet 2024.

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO

Le secrétaire de séance,

Brigitte VUILLOD

